



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2019-246
du 05/11/2019**

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
au niveau la parcelle cadastrée E 1345
pour occupation du domaine public
stationnement d'une benne à gravats
du 06/11/2019 au 06/02/2020**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par M. PACOME Bruce en date du 31 octobre 2019 pour le stationnement d'une benne à gravats devant l'entrée du garage (parcelle cadastrée E 1345) à LAPALUD pour une durée de 4 mois.

Considérant que pour permettre le stationnement de cette benne, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement de la benne à gravats sur le domaine public est autorisé du 06/11/2019 au 06/02/2020 devant l'entrée du garage (parcelle E 1345).

Un périmètre de sécurité sera installé par le pétitionnaire.

Cette autorisation pourra être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par M. PACOME Bruce pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE

Pour le Maire empêché,
Jean-Louis RICHIER
Maire Adjoint
Délégué à l'Urbanisme

Département :
VAUCLUSE

Commune :
LAPALUD

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 23/07/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

○ Stationnement Benne

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
ORANGE
132, Allée d'Auvergne 84873
84873 ORANGE CEDEX
tél. 04 90 51 29 21 - fax 04 90 51 27 89
cdif.orange@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastr.gouv.fr

